

15.10.2024 – 00:30 Uhr

Communiqué de presse: « La stratégie de caisses multiples n'est pas un bon moyen pour augmenter l'efficacité »

Communiqué de presse

Analyse Comparis sur les coûts de l'assurance de base

« La stratégie de caisses multiples n'est pas un bon moyen pour augmenter l'efficacité »

Sur le plan des frais administratifs, les différences entre les caisses maladie sont énormes : en 2023, la caisse maladie Klug a été la plus efficace, avec 101,20 francs de frais administratifs par personne assurée. L'autre extrémité du classement est occupée par la Krankenkasse Institut Ingenbohl, avec 1619,40 francs de frais administratifs par tête. Tels sont les résultats d'une analyse de comparis.ch. « Aucune des sociétés de holding n'est dans les 25 % de caisses aux frais administratifs les moins élevés. La stratégie de caisses multiples n'est donc pas un bon moyen pour augmenter l'efficacité et réduire ces frais. En principe, les grands assureurs maladie devraient avoir les frais administratifs les plus bas, car dans le secteur de l'assurance, fortement numérisé, la taille est un avantage concurrentiel tant pour les frais administratifs que pour les prestations assurées », explique Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis.

Zurich, le 15 octobre 2024 – Comme le montrent les dernières données de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les frais administratifs des 39 caisses d'assurance maladie représentaient en moyenne 4,9 % des primes en 2023, soit 192,85 francs par personne assurée, contre 5,1 % l'année précédente (193,50 francs). Cette année, Comparis, le comparateur en ligne, s'est une fois de plus penché sur le rapport entre les frais administratifs et les primes.

En 2023, l'assurance maladie Klug a été la plus efficace

Il ressort de cette analyse que c'est la caisse maladie Klug qui a été la plus efficace en 2023. Cette année-là, elle a réduit ses frais administratifs (sans tenir compte des amortissements qui varient chaque année) de 71,05 francs par rapport à l'année précédente (de 172,25 à 101,20 francs) et a consacré aux frais administratifs 5,1 % par personne assurée. En moyenne, ses clientes et clients ont payé 2707,80 francs de primes d'assurance de base.

Elle est suivie en deuxième position de la Krankenkasse Luzerner Hinterland, dont les frais administratifs sont passés de 105,30 à 126,75 francs par personne assurée. Avec 129,60 francs par tête (25,50 francs de moins qu'en 2022), la Sumiswalder Krankenkasse arrive en troisième position des caisses les plus efficaces de l'année 2023.

« Certaines petites caisses maladie comme Klug sont plus efficaces que leurs grandes concurrentes, car elles ne sont pas étouffées par le poids d'une structure hiérarchique écrasante », explique Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis.

Des primes 77,8 % plus lourdes chez les caisses les moins efficaces

En 2023, la caisse Krankenkasse Institut Ingenbohl est celle qui a supporté les frais administratifs les plus élevés. Elle a consacré 1619,40 francs par personne assurée à l'administration, soit 670,05 francs de plus que l'année précédente. L'année dernière, ses adhérentes et adhérents ont payé en moyenne 4814,10 francs de primes. C'est un surcoût de 2106,35 francs (77,8 %) par rapport aux tarifs de Klug.

Dans les 25 % des caisses aux frais administratifs les plus élevés en 2023 se trouvaient différents assureurs de petite et moyenne envergure comme Easy Sana Assurance Maladie SA, Supra-1846 SA, Vivao Sympany SA et Atupri Assurance de la santé SA.

« La caisse maladie Ingenbohl n'a pas réussi à recoller à la concurrence, n'investit ni dans des processus efficaces ni dans l'acquisition de clientèle et ne rivalise avec la concurrence ni sur les primes, ni sur les frais administratifs », commente l'expert Comparis.

Primes moyennes les plus basses chez Klug

L'année dernière, ce sont les personnes assurées auprès de la caisse maladie la plus efficace, Klug, qui ont payé les primes d'assurance les plus basses, à savoir 2707,80 francs en moyenne. Vient ensuite en seconde position la caisse Glarner Krankenversicherung, avec une prime moyenne de 3121,50 francs et des frais administratifs de 282,45 francs. En troisième position des caisses aux tarifs les plus abordables, la Sanavals Gesundheitskasse a prélevé une prime moyenne de 3140,75 francs. L'an dernier, la Sanavals Gesundheitskasse a dépensé 173,85 francs par personne pour couvrir ses frais administratifs.

« Malheureusement, les caisses maladie dépensant le moins en frais administratifs sont rarement celles qui appliquent les primes les plus basses. Il n'est donc pas inintéressant pour les caisses qui ont des charges administratives un peu plus élevées d'investir dans des modèles d'assurance alternatifs permettant de bénéficier de soins médicaux de qualité et de primes basses », explique F. Schneuwly.

Les personnes assurées de la Krankenkasse Institut Ingenbohl ont payé le plus de primes

Se chiffrant à 4814,10 francs, la prime annuelle moyenne de la caisse la plus inefficace, la Krankenkasse Institut Ingenbohl, a été

la plus élevée de toutes en 2023. Les personnes assurées chez Mutuel Assurance Maladie SA ont payé à peine moins, à savoir 4632,35 francs. Avec des frais administratifs de 230,00 francs par tête, la caisse se classe dans le troisième quart des moins efficaces. Troisième caisse la plus chère en 2023 : Moove Sympany SA, avec une prime moyenne de 4490,95 francs et des frais administratifs de 277,85 francs.

« La très petite caisse maladie Ingenbohl fait figure d'exception avec ses primes et ses frais administratifs extrêmement élevés. Si elle était plus grande, il est probable que l'Office fédéral de la santé publique interviendrait, car la loi sur la surveillance de l'assurance maladie exige que les frais administratifs soient contenus dans les limites qu'impose une gestion économique », rappelle F. Schneuwly.

« Les frais administratifs ne sont finalement pas très concurrentiels »

Entre 2019 et 2023, les frais administratifs par personne sont passés en moyenne de 168,15 à 192,85 francs par personne assurée (+14,7 %). « Partout, la multiplication de la réglementation accélère la bureaucratisation : dans les caisses maladie et chez les médecins, les hôpitaux et les autres prestataires de soins de santé », estime F. Schneuwly. Mais ce phénomène est pratiquement sans conséquence pour les personnes assurées : « Les frais administratifs ne représentant qu'une petite partie des primes, en moyenne 4,9 %, ils n'ont qu'un effet négligeable sur la compétitivité », explique l'expert Comparis.

Efficacité des sociétés de holding

Il ressort de l'examen des sociétés de holding d'assurance maladie que le Groupe Mutuel est celle qui pèse le plus lourd, avec 989 613 personnes assurées. En 2023, ses frais administratifs moyens s'élevaient à 226,40 francs par personne assurée, soit 5,0 % du volume des primes. Il se situe ainsi dans le troisième quart des caisses en termes de frais administratifs.

Swica (869 768 personnes assurées) est le deuxième plus grand groupe d'assurance. En 2023, il a enregistré 198,75 francs de frais administratifs par personne assurée, soit 5,4 % du volume des primes. Swica se situe ainsi dans le deuxième quart des caisses en termes de frais administratifs.

Visana (649 554 affiliations) suit avec 199,90 francs de frais administratifs par personne assurée, soit 4,7 % du volume des primes. La caisse se situe ainsi dans le deuxième quart des caisses en matière de frais administratifs.

Chez Sympany (206 364 adhésions), les frais administratifs s'élèvent à 247,55 francs par personne assurée, soit 6,3 % du volume des primes. Cet assureur se situe par conséquent dans le dernier quart des caisses pour ce qui concerne les frais administratifs.

« Aucune des sociétés de holding n'est dans les 25 % de caisses aux frais administratifs les moins élevés. La stratégie de caisses multiples n'est donc pas un bon moyen pour augmenter l'efficacité et réduire ces frais. En principe, les grands assureurs maladie devraient avoir les coûts administratifs les plus bas, car dans les activités d'assurance fortement numérisées, la taille est un avantage concurrentiel tant en termes de coûts administratifs que de prestations assurées », , selon F. Schneuwly.

Le prix d'efficacité Comparis

Afin de mieux rendre compte des efforts déployés par les caisses maladie en vue d'améliorer leur gestion administrative, le comparateur en ligne comparis.ch décerne un prix d'efficacité depuis 2015. Sont ainsi distinguées les caisses d'assurance maladie suisses affichant les dépenses administratives les plus faibles.

Dans ce classement, une caisse maladie est jugée efficace lorsqu'elle fait partie des 25 % d'assureurs maladie enregistrant les frais administratifs les plus faibles. Les frais administratifs sont évalués en francs par personne assurée, sans tenir compte des amortissements qui varient chaque année.

Pour l'année 2023, le seuil en matière d'efficacité se situe à 174,00 francs par personne assurée. Les chiffres reposent sur les dernières données de surveillance sur l'Assurance obligatoire des soins (AOS), publiées chaque année par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). État automne 2024

Pour plus d'informations:

Felix Schneuwly
Expert Assurance maladie
Téléphone: 079 600 19 12
E-Mail: media@comparis.ch
comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100924597> abgerufen werden.